

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le douze octobre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Etaient présents : M. Claude PETIT, Mme, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, Mme Mathilde HURÉ, Didier DUVAL, adjoints.

Mme Catherine LILLINI, conseillère municipale déléguée, Mme Mame Bigué THEBAULT, M. Benoist VAILLOT, M. Vincent FASCIANA, Mme Virginie PERIERS, M. Arnaud DELAUNAY, Mme Chantal VALLET-CREVEL, Mme Anne VINCENT, Mme Joëlle OUVRY, M. Médéric FIQUET, Mme Christine ANGRAND, M. François DELAUNAY, M. Lukas BLANPAIN, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Véronique FERMÉ, adjointe (ayant donné pouvoir à M. Claude PETIT), Mme Madeline MONTEIRO conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Mathilde HURÉ), M. Laurent BÉNARD, conseiller municipal (ayant donné pouvoir à M. Benoist VAILLOT), Mme Claire CANARD, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Sylvie VATINEL).

Secrétaire de séance : Mme Chantal VALLET-CREVEL, conseillère municipale.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2020 :

Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire rend ensuite compte des décisions qu'il a prises au titre des délégations du conseil municipal, dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et des arrêtés municipaux :

N° D'ORDRE	DATE	OBJET	Fournisseur	Montant	Organisme
21.20	12.08.2020	Décision de Dépenses prévisionnelles et <u>Plan de financement</u> Fête du canard et de la gastronomie 2020		25 000,00 € TTC	Région, Département, MRN
22.20	07.09.2020	Décision contrat d'entretien climatisation de la salle du clos bolard et de la mairie	GAMBU Energie	1032,00€TTC	Préfecture
23.20	09.09.2020	Décision portant déclaration sans suite du marché de rénovation des vestiaires du stade Maurice Châtel			Préfecture
24.20	11.09.2020	Décision défense de la Ville – Contentieux Mme. Thiollent			Maître Yves MAHIU
25.20	06.10.2020	Décision Avenant 2 "marché d'entretien ménager des locaux municipaux, du gymnase du collège et de trois site	CLINITEX	763,20	Préfecture

FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION MUNICIPALE 2020 PAR L'ASSOCIATION LES AMIES CRÉATIVES :

Rapporteur : M. Didier DUVAL

RAPPEL IMPORTANT : Tout membre du conseil municipal ayant également la qualité de membre du bureau (ou conseil d'administration quand il en existe un) d'une association ne doit pas prendre part au vote en ce qui concerne la subvention destinée à cette même association.

Merci aux membres du conseil municipal de bien vouloir faire connaître leur appartenance au bureau (ou conseil d'administration) de l'association ci-dessous.

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2020, à l'article 6574,

Vu l'avis de la commission municipale des finances, de l'attractivité et des ressources humaines du 23 juin 2020,
Vu la délibération du conseil municipal du 1^{er} juillet 2020,
Considérant que la subvention à l'association Les Amies Créatives n'avait pas été votée au 1^{er} juillet 2020,
Vu les renseignements complémentaires demandés à l'association Les Amies créatives,
Vu l'avis de la commission municipale des finances, de l'attractivité et des ressources humaines du 7 septembre 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'attribuer une subvention de 100€ à l'association Les Amies Créatives au titre de l'année 2020.

Vote : adopté à la majorité (Mme VATINEL, présidente de l'association ne prend pas part au vote, mais vote pour concernant le pouvoir de Mme CANARD).

FINANCES – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE LA METROPOLE ROUEN-NORMANDIE :

Rapporteur : M. Claude PETIT

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Métropole Rouen-Normandie et les communes membres ont l'obligation de créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre les communes et les communautés. Cette commission locale doit être composée de membres des conseils municipaux des communes, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

La Métropole Rouen-Normandie détermine le nombre de représentants par conseil municipal siégeant à la commission en fonction du nombre d'habitants des communes membres.

Les communes de plus de 50 000 habitants disposent de trois représentants, celles de plus de 10 000 habitants disposent de 2 représentants, et les autres communes disposent chacune d'un représentant au sein de la commission.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment les articles 1609 nonies C,

Considérant que les communes doivent désigner leurs représentants qui seront habilités à siéger dans le cadre de la CLETC de la Métropole Rouen-Normandie,

Vu l'avis de la commission municipale des finances, de l'attractivité et des ressources humaines du 7 septembre 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Désigner membre titulaire de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) : Madame Véronique FERMÉ.

Vote : adopté à l'unanimité.

FINANCES – VENTE DE VEHICULES (REEVALUATION DU RENAULT TRAFIC AVEC CAISSE ISOTHERME ET VENTE DE L'IVECO) :

Rapporteur : M. Michel ALLAIS

La ville est propriétaire d'un véhicule utilitaire diesel Renault Trafic avec caisse isotherme (27 000 km avec une première mise en circulation datée au 21 décembre 2011) et d'un véhicule utilitaire IVECO avec benne (95 000 km avec une première mise en circulation datée au 27 août 2003).

La Ville de Duclair n'ayant plus l'utilité de ces véhicules souhaite les vendre.

Par délibération du 8 mars 2019, il avait été décidé de vendre le Renault, sa valeur de vente est à réévaluer.

Vu la délibération du conseil municipal du 8 mars 2019,

Vu l'avis de la commission municipale des finances, de l'attractivité et des ressources humaines du 7 septembre 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte le principe de vendre le véhicule utilitaire diesel Renault Trafic avec caisse isotherme,
- Décide de vendre ce véhicule entre 10 000 € et 14 000 € nets vendeur,
- Adopte le principe de vendre le véhicule utilitaire IVECO avec benne,
- Décide de vendre ce véhicule entre 10 000 € et 12 000 € nets vendeur,
- Décide que si un prix est proposé pour l'achat des 2 véhicules, le prix est encore négociable (prix plancher) jusqu'à 9 000 € pour le Renault et 8 000 € pour l'IVECO,
- Autorise M. le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Vote : adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES– RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION 2020/2024 AVEC LE CENTRE DE GESTION 76 CONCERNANT LES MISSIONS OPTIONNELLES :

Rapporteur : M. Claude PETIT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Notamment, il lui revient de mettre en œuvre les concours et examens professionnels, de gérer la bourse de l'emploi ou encore d'assurer le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique paritaire) ...

Au-delà des missions obligatoires, le Centre de Gestion de la Seine-Maritime se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités et exerce d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Cette convention est conclue pour une période de quatre ans.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- Conseil et assistance chômage
- Conseil et assistance précontentieux et contentieux en ressources humaines
- Conseil et assistance au calcul de la rémunération des agents publics en congé de maladie et relevant du régime général
- Réalisation des dossiers CNRACL
- Réalisation des paies, des déclarations sociales annuelles, collecte des taux et calcul du prélèvement à la source
- Mission archives
- Conseil et assistance au recrutement
- Missions temporaires
- Médecine préventive *(équipe pluridisciplinaire composée de médecins de prévention, d'infirmières, d'un psychologue du travail et d'ingénieurs spécialisés en hygiène / sécurité et en ergonomie)
- Aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Inspection en matière d'hygiène et de sécurité
- Expertise en hygiène et sécurité
- Expertise en ergonomie
- ou toute autre mission proposée par le Centre de Gestion

**La mission de Médecine Préventive est sollicitée par une convention d'adhésion supplémentaire qui prévoit les modalités de sa réalisation, les autres missions sont sollicitées par un formulaire de demande de mission ou de travaux. Cette convention a été établie pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.*

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 25,

Vu la fin de la convention en 2020 avec le Centre de Gestion 76 concernant les missions optionnelles,

Vu l'avis favorable de la commission des finances, de l'attractivité et des ressources humaines du 7 septembre 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime pour 2020/2024,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer cette convention, ses éventuels avenants ultérieurs et tous documents afférents,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer les actes subséquents (formulaires de demande de mission, devis...),
- Dit que les dépenses correspondantes sont imputées sur les comptes correspondant à l'objet de la mission sur le budget de la ville.

Vote : adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE – PROJET DE MISE EN VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER SITUÉ SUR LA PARCELLE CADASTRÉE AS N° 14, AU N° 630, RUE DE VERDUN :

Rapporteur : M. Michel ALLAIS

La ville est propriétaire de la parcelle cadastrée AS n° 14, située au n°630, rue de Verdun, pour une contenance de 666 m². Sur cette parcelle se trouve une maison à usage d'habitation avec locataires.

La Ville de Duclair souhaite vendre ce bien. Ce dernier a une surface de 128 m² habitable à laquelle il faut ajouter un garage. Cette construction des années 30 en pierres meulières et briques et toiture en ardoise, sur 3 niveaux se compose au rez-de-chaussée d'une entrée carrelée avec placards, salle-salon, cellier, cuisine aménagée et WC (carrelage au sol), au 1^{er} étage de 3 chambres, salle de bain avec lavabo, baignoire et WC (sols PVC) et au 2^{ème} étage (accès par la salle de bain), d'une pièce traversante.

Vu l'avis de la commission municipale des finances, de l'attractivité et des ressources humaines du 7 septembre 2020,
Vu l'avis de la commission municipale urbanisme, bâtiments, sécurité, environnement et voirie du 18 septembre 2020,
Vu l'avis n° 2017-222V1103, délivré par France Domaine en date du 8 septembre 2020,
Vu les avis d'agents immobiliers de Duclair,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte le principe de vendre la maison située au n° 630, rue de Verdun, ayant une surface de 128 m² habitable à laquelle il faut ajouter un garage. Ce bien sera vendu avec une surface de terrain de 666 m².
- Décide de vendre ce bien immobilier au prix le plus disant net vendeur, le prix plancher conformément aux indications de l'avis délivré par France Domaine en date du 8 septembre 2020 étant de 120 000€ (avec une marge de négociation de + ou - 10%),
- Autorise M. le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Vote : adopté à la majorité (5 votes contre : M. Lukas BLANPAIN, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE, Mme Claire CANARD par procuration à Mme Sylvie VATINEL).

FINANCES – VENTE DU BATIMENT AVEC UNE PARTIE DE TERRAIN SITUE RUE JULES FERRY :

Rapporteur : M. Michel ALLAIS

La ville est propriétaire de la parcelle cadastrée AS n° 110, située au n°283, rue Jules Ferry. Sur cette parcelle se trouve un bâtiment à usage de garage.

La Ville de Duclair souhaite vendre ce bien. Ce dernier a une surface de 40 m². Il sera vendu avec une partie de terrain d'une contenance de 79 m² environ.

Vu l'avis de la commission municipale des finances, de l'attractivité et des ressources humaines du 7 septembre 2020,
Vu l'avis de la commission municipale urbanisme, bâtiments, sécurité, environnement et voirie du 18 septembre 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte le principe de vendre le bâtiment à usage de garage situé au n° 283, rue Jules Ferry, ayant une surface de 40 m². Ce bien sera vendu avec une surface de terrain de 79 m²,
- Décide de vendre ce bien immobilier au prix de 20 000 € nets vendeur, avec une marge de négociation,
- Décide que les frais de division seront à la charge de l'acheteur,
- Autorise M. le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents afférents,
- Décide qu'à défaut de vente, le bâtiment pourra être démoli.

Vote : adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ – DÉSIGNATION DE 2 CONTRIBUABLES SUSCEPTIBLES DE DEVENIR MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS :

Rapporteur : M. Médéric FIQUET

Dans chaque établissement public de coopération intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il est institué une commission intercommunale des impôts directs.

Cette commission intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux et biens divers et donne un avis en lieu et place des commissions communales des impôts directs, sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers. Son rôle est consultatif.

Le renouvellement des membres du Conseil de la Métropole Rouen-Normandie implique de proposer une nouvelle liste de commissaires susceptibles de siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Elle est composée de 11 membres :

- Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (ou un Vice-Président délégué) ;
- 10 Commissaires.

Le deuxième alinéa de l'article 1650 A du Code Général des Impôts dispose que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant

les conditions prévues au 1 de l'article 1650 A, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.

Les conditions prévues pour les commissaires à l'article 1650 A-1 du code Général des Impôts disposent que les personnes proposées doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne,
- Avoir 18 ans révolus,
- Jouir de leurs droits civils,
- Être familiarisées avec les circonstances locales,
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- Être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

La condition prévue au 2^{ème} alinéa de l'article 1650 du Code Général des Impôts doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

La durée de mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment les articles 1609 nonies C, 1650 et 1650 A,

Considérant que la Loi prévoit la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs pour les EPCI à fiscalité professionnelle unique,

Considérant que la Métropole Rouen-Normandie doit créer une nouvelle Commission Intercommunale des Impôts Directs,

Considérant qu'il convient de dresser une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues au 1 de l'article 1650 A,

Considérant que conformément à l'article 1650 A du CGI, la présente liste doit être établie sur proposition des communes membres de l'EPCI,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Désigner les personnes qualifiées suivantes pour siéger en tant que commissaire titulaire et suppléant à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de la Métropole Rouen-Normandie :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Monsieur Jean-Pierre RIGAUDIER	Madame Sandrine BARBULÉE

Vote : adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SPL CINÉSEINE :

Rapporteur : Mme Annie LELOUP

La Ville de Duclair fait partie de la Société Publique Locale (SPL) CinéSeine. Par délibération en date du 1^{er} juillet 2020, Madame Annie Leloup a été désignée administrateur (représentant au Conseil d'Administration) de la SPL CinéSeine.

Afin d'être en conformité avec l'article 14 des statuts de la SPL CinéSeine, il importe de désigner en plus d'un administrateur un représentant du conseil municipal à l'Assemblée Générale de le SPL Ciné Seine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Société Publique Locale CinéSeine, et notamment son article 14,

Vu la délibération du conseil municipal du 1^{er} juillet 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Désigner M. Jean DELALANDRE comme représentant à l'Assemblée Générale de la Société Publique Locale CinéSeine.

Vote : adopté à la majorité (5 abstentions : M. Lukas BLANPAIN, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE, Mme Claire CANARD par procuration à Mme Sylvie VATINEL).

REPONSES AUX QUESTIONS ORALES D'INTERET GENERAL POSEES PAR LES ELUS DU GROUPE MINORITAIRE :

(Le texte d'origine de la question est reproduit en italiques)

-Quelles sont les raisons de la reprise en main par la municipalité de la direction et de la programmation du Théâtre au détriment de l'association « Théâtre en Seine » qui visiblement souhaitait poursuivre son action ?

*-Pourquoi les membres du Conseil Municipal n'ont jamais été informés des changements liés au Théâtre souhaités par la Majorité ?
-L'association « Théâtre en Seine » assurait bénévolement de nombreuses missions, quelle sera le coût supplémentaire annuel pour les finances de la ville occasionné par cette reprise en main du Théâtre par la commune ?*

Éléments de réponse apportés par M. le Maire :

S'agissant de Théâtre en Seine, depuis 7 ans, la Ville de Duclair, avec une conviction certaine, a une ambition dans le domaine culturel qui entraîne un rayonnement de notre ville. Lorsque nous sommes arrivés en 2014, il y avait, et il y a toujours cet outil formidable qu'est le théâtre. Il a été décidé en 2014 d'augmenter leur subvention de 100 %, en passant de 40 000 euros à 80 000 euros. Ce qui représente une des subventions les plus importantes des subventions versées dans cette ville, et ce pendant 6 ans, ce qui n'était pas sans conséquence sur l'activité et le dynamisme du théâtre. Autrement dit, on soutient très fortement Théâtre en Seine.

Ensuite, petit à petit, des choses se sont mises en place : on a rejoint un établissement public de coopération culturelle, de manière assez inédite sur le territoire, car dans cet EPCC, on retrouve le Département, la Ville du Havre, ainsi que Terres-de-Caux et Duclair.

Dans le même temps, on a mené une action assez déterminée afin que soit créée une société publique locale permettant d'assurer le retour du cinéma dans notre ville, et nous sommes fiers d'avoir contribué à la création de la première société publique locale en France qui gère un cinéma itinérant.

On a également toujours maintenu un soutien très fort au conservatoire, et d'ailleurs on a remonté cette année notre quota avec 5 élèves, ce qui a entraîné une augmentation de notre contribution financière au conservatoire de musique, de danse et de chant du Val de Seine.

On a également, dès 2014, mis en place quelque chose qui n'existait pas, ce sont les expositions photos sur les bords de Seine, et on a renouvelé cette opération tous les ans, donc 50 clichés de 1,20 m sur 80 cm sur les 500 m de quai de Seine. C'est quelque chose que l'on voyait peu sur notre territoire seinomarin et ça a même encouragé d'autres à le faire. Et nous en sommes également très fiers et je pense qu'aujourd'hui les duclairois seraient surpris si l'été se passait sans qu'il y ait une exposition photo en bord de Seine.

Et puis, nous avons établi un lien avec un établissement culturel extrêmement important du territoire qui est l'EsadHar, qui est l'école des beaux-arts de Rouen et du Havre et notamment avec sa section design graphique pour que « une saison graphique » qui est le deuxième festival du design graphique en France, qui a lieu au Havre, ait une part de son travail exposé à Duclair et c'est dans ce cadre-là que nous avons engagé une action sur l'ancienne école des garçons pour qu'elle devienne à terme un centre de rencontres culturelles avec de la résidence d'artistes, avec de la médiation culturelle, avec des expositions.

Autrement dit, nous avons progressivement, et c'était le deuxième acte, défini une politique culturelle assez complète, je dirais même assez inédite pour une ville de la taille de Duclair.

Et il y a bien évidemment, en plus, le soutien à la MJC, le projet de Street Art que nous avons lancé il y a peu de temps. Je n'ai pas parlé non plus de la résidence d'architectes que nous avons menée dans notre ville au début du dernier mandat en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.

Donc, chaque jour, les membres du conseil municipal et moi-même apportent un soutien inconditionnel au développement de la culture sur notre territoire au service de tous.

Le théâtre aujourd'hui : il se trouve que nous versons une subvention qui permet de financer une personne à plein temps pour se dédier aux questions culturelles et qui aujourd'hui n'est dédiée qu'au fonctionnement du théâtre. Une personne à qui on demande par ailleurs de gérer des aspects RH, de communication, financiers, techniques, de développement d'un réseau... Et qu'est-ce que l'on a constaté au cours des dernières années ? C'est que les personnes qui avaient pris ces responsabilités étaient restées, mais peu de temps. Elles sont arrivées dans une structure qui est formidable, qui est l'association Théâtre en Seine, mais elles sont arrivées dans une structure qui n'est pas si simple à gérer, parce qu'il y a beaucoup de choses à gérer. On a eu donc 3 personnes en 6 ans, avec ce que cela veut dire en termes de stabilité. Et donc, nous avons décidé d'avoir au service du théâtre et au service de l'ensemble de la politique culturelle que je viens d'énoncer, d'avoir à la Mairie un coordinateur de l'action culturelle. Autrement dit, nous avons décidé de donner des moyens structurés à cette politique culturelle. Donc finalement, là où nous arrivons, c'est là où nous devons arriver, et si nous n'étions pas dans ces réflexions actuellement, nous aurions tout simplement cessé de faire évoluer la chose au service d'un vrai développement. Et donc nous assumons évidemment pleinement le fait non pas de reprendre en main quelque chose, mais le fait d'assurer un développement, une pérennité et d'y offrir ce que nous avons de mieux parce que nous allons aussi y dédier une part de nos ressources actuelles : la communication sera gérée par le service communication de la Ville qui sont des personnes tout à fait compétentes et qualifiées pour le faire. Nous allons demander à notre service RH de gérer l'aspect ressources humaines et l'évolution de ces personnes et nous allons offrir à la personne qui viendra dans le cadre de cette action de coordination culturelle un cadre d'emploi bien plus stable qu'elle n'avait au sein de l'association, et enfin, sur l'aspect comptable, nos services l'accompagneront, et cette personne sera en lien avec les services techniques, comme elle l'était lorsque cette personne était au théâtre.

Ensuite, il y a aujourd'hui une personne qui gère les aspects techniques au théâtre. Nous allons également embaucher une personne sur les aspects techniques.

Je tiens à préciser tout d'abord qu'il n'y a pas de perte d'emploi, mais que du point de vue de l'emploi, on offre de la stabilité et une perspective que n'offrait pas l'association.

Ensuite, l'association apporte tellement depuis tellement d'années. Effectivement des bénévoles, énormément de bonne volonté, de l'intelligence, du temps, beaucoup de temps et j'en suis pleinement conscient pour avoir fait du théâtre dans Duclair pendant 12 ans. Je suis un peu sensibilisé à cette question, j'ai toujours adoré jouer au théâtre et j'ai toujours apprécié les qualités de toutes ces personnes qui donnaient du temps. Donc aujourd'hui, ce que je fais, ce n'est pas pour aller vers une dégradation de la situation, c'est leur offrir plus de moyens pour un meilleur développement, et au service de la culture et de tous. Donc nous avons décidé effectivement d'embaucher une personne. Nous l'avons fait en échangeant avec l'association, j'ai reçu le Président d'honneur de l'association puisqu'il est impliqué depuis quelques années dans la ville et au service du théâtre, c'est Jean-Marc Guérillon, et heureusement que l'on peut parler à des personnes impliquées dans cette ville, et il était important pour moi d'avoir son avis sur la question. Ensuite j'ai évidemment reçu la Présidente de l'association à qui j'ai expliqué le choix que nous allions faire, que nous faisons en lui disant dès le départ que nous souhaitons que l'association continue à jouer un rôle, mais plus le même. On ne lui demande plus d'embaucher quelqu'un, mais on lui demande de continuer comme avant. On lui demande de continuer à être associée à la programmation du théâtre, on lui demande, si elle le souhaite évidemment parce que visiblement elle a récemment indiqué qu'elle allait être dissoute, mais c'est son choix. Nous aujourd'hui, on est prêt à verser à cette association une subvention tous les ans pour la soutenir dans ses activités d'animation d'atelier de théâtre, évidemment dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui. Tout peut continuer comme avant et dans de meilleures conditions. Voilà ce que je propose.

S'agissant de l'information au conseil municipal, j'en ai parlé ici et là, effectivement c'est un point qui n'avait aucune raison d'être mis à l'ordre du jour du conseil. Pour le moment, il n'y a pas de dépenses liées, la personne va arriver en décembre, nous avons les budgets de fonctionnement qui nous permettent d'assurer la chose. Par ailleurs nous embauchons dans un premier temps un chargé de projet qui n'exige pas que nous passions par une modification du tableau des effectifs, donc aucune raison d'évoquer particulièrement ce point en conseil municipal, sauf si évidemment on me pose la question et j'y réponds en prenant tout le temps nécessaire.

Sur l'aspect financier, nous versons une subvention, et à partir de cette somme nous pourrions faire la même chose. Ce qui était assuré par des bénévoles, nous avons une manière de nous organiser au sein de cette commune, avec des agents qui peuvent être redéployés ici et là, nous avons aussi des élus qui seront les bienvenus en tant que bénévoles dans ce théâtre, et puis nous aurons une association, peut être celle d'aujourd'hui, peut-être une autre, avec des bénévoles, j'espère, je le souhaite, encore une fois ce que nous souhaitons c'est que tout continue en ayant à l'esprit tout ce qui a été fait pendant des années et que je ne fais que saluer, mais en mieux parce qu'on y mettra plus de moyens et que nous structurerons davantage. Vous aurez compris tout mon attachement à la culture et à Théâtre en Seine.

-Quels sont les projets de la Majorité au sujet des locaux de la MJC ?

Éléments de réponse apportés par M. le Maire :

De la même manière, c'est quelque chose que je partage de manière très ouverte parce que nous étions il y a deux semaines avec Mathilde Huré, adjointe chargée des écoles et de la jeunesse, au conseil d'administration de la MJC, et nous avons été interrogés sur la question et nous avons répondu très clairement. Oui, nous pensons que les locaux dans lesquels se trouve la MJC méritent de changer, tout simplement parce que, pour ceux qui connaissent, ce sont des locaux qui sont vieillissants, pour ceux qui ne sont pas vieux, ils sont de mauvaise qualité, je pense notamment aux préfabriqués qui ont été installés dans les années 90 mais qui sont des passoires énergétiques et qui par ailleurs ne s'inscrivent absolument pas dans une logique durable, donc nous souhaitons sortir de cette logique des préfabriqués, nous l'avons fait pour le chantier d'insertion, c'était un projet important sur le dernier mandat, on ne peut pas tout faire sur un mandat, ça vous le savez, et donc sur ce mandat nous souhaitons nous intéresser à la question de l'avenir de la MJC. Aujourd'hui je ne prends pas un engagement particulier, il faut évidemment y réfléchir parce que qui dit des locaux nouveaux dit dépenses, qui dit dépenses nous oblige à penser aux recettes, et évidemment nous penserons aux recettes parce que nous gérons avec sérieux et responsabilité les finances de cette ville. Donc, oui, nous réfléchissons à l'avenir de ces locaux et nous verrons bien où ils seront, rien ne garantit qu'ils resteront là où ils sont aujourd'hui, parce que, encore une fois, il faudra trouver des ressources, c'est quelque chose que j'ai partagé avec le conseil d'administration, avec le Président et avec le Directeur. D'ailleurs pour commencer à continuer notre réflexion, nous avons besoin que la MJC exprime ses besoins. C'est un peu le point de départ, c'est ce que l'on avait fait sur le chantier d'insertion. Le processus a été très collaboratif avec la MJC, ça s'est très bien passé et je pense qu'aujourd'hui personne n'aurait envie de revenir en arrière. C'est avec le même état d'esprit que nous engageons la réflexion sur l'avenir des locaux de la MJC, nous les avons rencontrés, nous leur avons fait part de nos contraintes, de nos envies, on a aussi croisé leurs envies, qui rejoignent la nôtre qui est celle d'avoir de nouveaux locaux, et puis derrière ça, maintenant nous allons travailler ensemble, nous allons partager sur leurs besoins, sur leurs envies, leur désir et puis nous verrons bien où tout cela nous mène, et j'espère évidemment vers de nouveaux locaux. Mais encore une fois, je parle là d'une association avec laquelle nous avons très bien travaillé lors du dernier mandat, une association avec laquelle nous travaillons très bien et dans un esprit de bienveillance partagée, donc je n'ai aucun doute sur le fait que ça se passera très bien.

-Qu'est devenu le grand projet immobilier entre la rue Pasteur, la rue Curie et la Cavée des Monts ?

Éléments de réponse apportés par M. le Maire :

Il y a un terrain lorsque l'on remonte la Rue Pasteur, ce que l'on a appelé le « terrain Tartarin » d'1,6 hectares. Effectivement, on avait évoqué et échangé sur ce projet pour une raison simple : la première c'est que ce projet s'inscrit dans un cadre qui est le cadre général qui concerne l'ensemble des habitants, des administrés, des promoteurs, des lotisseurs, de toutes les parties prenantes, c'est-à-dire notre document d'urbanisme, en l'occurrence le PLUi, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, qui a été approuvé par la Métropole et qui s'inscrivait, en ce qui nous concerne, dans le cadre du PLU que nous avons approuvé précédemment. Donc, tous les projets s'inscrivent dans ce cadre-là. À ce titre là, ce projet intéresse la Ville. Ensuite, ce projet venait couper, pour l'accès à la parcelle, un chemin communal donc nous avons pris une délibération à ce titre pour permettre l'accès au terrain qui venait couper le chemin communal avec un engagement du lotisseur à reprendre tout le chemin et à le refaire. Donc, on cédait un petit bout de terrain et en contrepartie le lotisseur reprenait l'ensemble du chemin communal.

La question avait été posée en fin de mandat précédent, à peu près la même question qu'aujourd'hui, et j'avais rappelé qu'il s'agit par ailleurs d'un terrain absolument privé. Donc on peut penser que c'est bien qu'un projet se développe ici, on peut penser que c'est mal, en tout cas on a tous approuvé le PLUi dans cette salle à l'époque, majorité comme opposition, qui prévoyait une OAP, c'est-à-dire une orientation d'aménagement programmée sur ce terrain pour qu'il accueille un lotissement. Donc c'est quelque chose qui a été approuvé par l'opposition, par la majorité, le fait qu'il y ait un lotissement à cet endroit. À l'unanimité, nous avons approuvé ce projet. Mais derrière, c'est une mise en œuvre absolument privée du propriétaire du terrain, du lotisseur et la balle est dans leur camp. Je ne suis pas là pour rapporter des états de cadastre sur qui est propriétaire de quel terrain dans la ville, ce que je peux vous dire c'est qu'effectivement ce terrain appartenait à quelqu'un, qu'il a été revendu à quelqu'un d'autre, et que quoi qu'il en soit, qu'il appartienne à X, à Y ou à Z, ce X, ce Y ou ce Z est contraint à respecter le PLUi qui prévoit une OAP, c'est-à-dire un lotissement. Il ne se passera rien d'autre sur ce terrain qu'un lotissement. C'est prévu et personne ne peut le remettre en cause, sauf à changer le PLUi, et c'est un long parcours. Aujourd'hui voilà ce qu'il en est, ça ne veut pas dire qu'il va y avoir un lotissement, entendons-nous bien, ça veut dire que s'il se réalise quelque chose c'est un lotissement. Mais la personne qui est propriétaire du terrain, si elle souhaite ne rien faire pendant 40 ans, elle ne fait rien pendant 40 ans. Donc nous avons donné la possibilité à travers les outils qui étaient les nôtres, c'est-à-dire le PLUi, qu'il se passe quelque chose, maintenant ça appartient à un propriétaire privé.

COMMUNICATIONS :

- M. le Maire fait part de quelques communications :
 - Jeudi 15 octobre : cinéma à 18h : Yakari, à 20h30 : Police.
 - Du 17 octobre au 14 novembre : exposition de peinture d'Hélène Leseigneur en mairie. Le vernissage est prévu le samedi 17 octobre à 11h, salle des Hallettes.
 - Samedi 17 octobre à partir de 14h30 : une marche rose est organisée par le CCAS dans le cadre d'Octobre Rose.
 - Mercredi 4 novembre à 9h15 : théâtre – représentation de « Contes slaves ».
 - Vendredi 20 novembre à 20h : théâtre – représentation de « le prix Martin ».

M. le Maire encourage à voir la programmation en mairie ou sur le site internet de la ville.

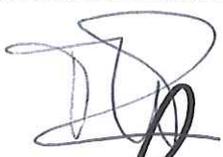
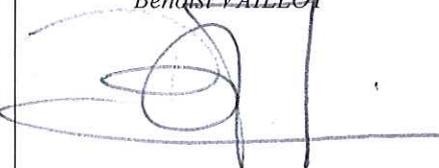
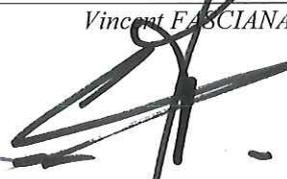
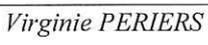
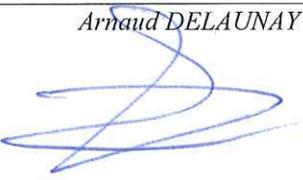
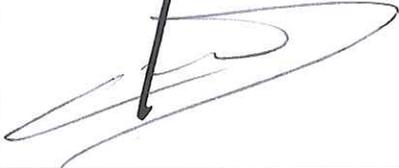
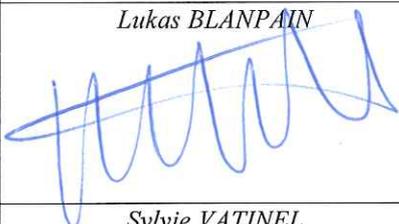
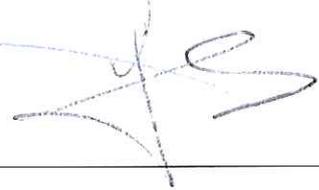
La séance est levée à 21h15.

Le Maire,

Jean DELALANDRE



<p>Claude PETIT</p>	<p>Véronique FERMÉ</p>	<p>Yann LE BORGNE</p>
<p>Annie LELOUP</p>	<p>Michel ALLAIS</p>	<p>Matkilde HURÉ</p>

<p>Didier DUVAL</p> 	<p>Catherine LILLINI</p> 	<p>MONTEIRO Madeline</p> 
<p>Mame Bigué THEBAULT</p> 	<p>Benoist VAILLOT</p> 	<p>Vincent FASCIANA</p> 
<p>Virginie PERIERS</p> 	<p>Arnaud DELAUNAY</p> 	<p>Chantal WALLET-CREVEL</p> 
<p>Laurent BÉNARD</p> 	<p>Joëlle OUVRY</p> 	<p>Médéric FIQUET</p> 
<p>Christine ANGRAND</p> 	<p>François DELAUNAY</p> 	<p>Anne VINCENT</p> 
<p>Lukas BLANPAIN</p> 	<p>Claire CANARD</p> 	<p>Serge CADINOT</p> 
<p>Sylvie VATINEL</p> 	<p>David FONTAINE</p> 	